



# AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME OUVRE  
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE  
L'INTERRÉGION GRAND OUEST LE CONCOURS DE

## MÉDECIN TERRITORIAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE – SESSION 2021

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise le concours sur épreuves de **Médecin Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe**, en convention avec les Centres de Gestion de l'Eure, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, des Côtes d'Armor, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Sarthe, de la Vendée, de Loire-Atlantique et du Maine et Loire.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION : concours sur titre avec épreuves** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1<sup>o</sup> de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin. Le concours est également ouvert aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

**NOMBRE DE POSTES À POURVOIR : 55**

**DATE DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 au siège du CDG76**

**RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 27 octobre 2020 au 18 novembre 2020**

- \* Soit **par voie postale**<sup>1</sup> au centre de Gestion de la Seine Maritime
- \* Soit à **l'accueil**<sup>2</sup> du Centre de Gestion de la Seine Maritime
- \* Soit lors **d'une préinscription sur le site internet**<sup>3</sup> (date limite de retrait des dossiers) du Centre de Gestion de la Seine Maritime ([www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr))

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : le 26 novembre 2020.** Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au Centre de Gestion de la Seine Maritime :

- \* Soit par **voie postale**<sup>1</sup> au Centre de Gestion de la Seine Maritime
- \* Soit à **l'accueil**<sup>2</sup> du Centre de Gestion de la Seine Maritime
- \* Soit **par voie dématérialisée**<sup>4</sup>. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du Centre de Gestion 76 **et** clôturer son inscription avant minuit.

**ATTENTION** : Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.

<sup>1</sup> cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi

<sup>2</sup> aux horaires d'ouverture

<sup>3</sup> préinscription internet au plus tard le 18/11/2020 minuit

<sup>4</sup> dépôt du dossier par voie dématérialisée au plus tard le 26/11/2020 minuit

<b>CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME</b>	40 Allée de la Ronce – Isneauville – CS 50072 – 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX <u>Horaires d'ouverture</u> : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h (le vendredi 16 h).
---	---